



Harcelement moral travail

Par **perdu1313**, le **12/06/2013 à 18:52**

Bonjour je suis victime de harcèlement moral a mon travail par mon ex avec qui je travail. On est sorti ensemble quand je suis arrivé a la boite, il avais déjà quelqu'un donc je l'ai quitté mais de peur que ça se sache il a dit a tous le monde au travail que je voulais casser son couple en racontant des mensonges et qu'il s'était rien passer.

Du coup au travail je passe pour une méchante. Il ne me parle plus me dénigre et pendant les soirées organiser au travail je suis exclus. On me demande de ne pas venir je ne suis pas la bien venu.

J'ai voulu dire la vérité a sa copine j'ai fait une lettre qui décrit sa maison c'est tout.

Ils ont porter plainte. Comme la lettre est pas signé c'est de l'anonyme la gendarmerie ma convoqué et elle est venu au travail prendre mes empreintes.

Déjà Qu'es que je risque pour avoir fait une lettre (sans menaces) Sachant que j'ai nier comme une C.....

En suite je peux porter plainte pour discrimination (soirée refusé)?

Je peux porter plainte pour préjudice moral ou diffamation car au travail ça va plus? Il dit que je fait mal mon travail. C'est très pesant. Ça me rend malade.

Ses derniers sms disent "je ferrai tout pour virer la personne qui racontera l'histoire" depuis il me pourri la vie. Menace? intimidation?

Si je porte plainte je dois prendre un avocat?

je peux faire une demande d'aide juridictionnelle? je touche moins de 900€.

Et pour finir je pourrai demander a mon avocat les sms qu'on s'est envoyé pour prouver notre

histoires?

Merci désolé pour le pavé mais je me rend malade avec tous ça. Merci de ne pas me jugé mais de m'aider.

Par **Consuelo**, le **15/06/2013** à **19:35**

Bonjour,
mais pour quel motif a-t-il porté plainte? J'avoue que je ne comprends pas...
Cordialement

Par **perdu1313**, le **17/06/2013** à **09:12**

moi non plus on ne m'a pas dit a la gendarmerie c'est pour la lettre ça je le sais.Savoir si c'est moi apres je sais pas.